COMPTE RENDU DE RENCONTRE

Comité de vigilance – Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore

9 septembre 2026

Préparé pour :

TRANSFERT
ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. Célébration des 20 ans du Comité 2
2. Accueil des membres 2
3. Adoption de l'ordre du jour 2
4. Validation du dernier compte rendu 2
5. Actions de suivi 2
   5.1. Composition du Comité 2
   5.2. Journée portes ouvertes 3
   5.3. Saisies acceptées au LET 3
   5.4. Présence de mousses sur le site 3
6. Suivi environnemental des eaux 4
   6.1. Eaux de surface 4
   6.2. Eaux souterraines 5
   6.3. Rivière Saint-François 7
   6.4. Suivi sur les PFAS 8
7. Eaux de lixiviation 9
8. Suivi du déplacement de l'entrée 9
9. Projets de développement de la propriété 10
10. Rapports d'activités 12
    10.1. Registre des plaintes 12
    10.2. Registres des visites du MELCCFP 13
11. Divers et prochaine rencontre 13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des présences

Annexe 2 : Ordre du jour

Annexe 3 : Présentation visuelle

1. CÉLÉBRATION DES 20 ANS DU COMITÉ

Afin de célébrer les 20 ans du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Nicéphore, des membres, anciens et actuels, se sont réunis avant la rencontre pour échanger sur les moments marquants et les accomplissements des dernières années. Un repas a été servi et M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET, ainsi que M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques pour le Canada, ont également pris le temps de remercier les membres pour leur contribution et leur rigueur pendant toutes ces années.

Une mention des 20 ans sera ajoutée au site Internet du Comité de vigilance.

2. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Lamothe souhaite la bienvenue aux membres à cette troisième rencontre du Comité de vigilance en 2026.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il rappelle que le suivi sur le déplacement de l'entrée avait été ajouté de façon récurrente au calendrier des rencontres, puisqu'il y avait des travaux en continu. Maintenant que les travaux sont arrivés à terme, il suggère de seulement traiter le point s'il y a des nouveautés. Les membres approuvent la proposition.

Il demande ensuite à la représentante de la ville de Drummondville s'il sera possible de présenter les projets issus du fonds d'action environnementale à la prochaine rencontre. Celle-ci confirme.

L'ordre du jour est adopté et figure en annexe 2.

4. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Craft demande aux membres si le compte rendu de la dernière rencontre était représentatif.

Le compte rendu est validé par les membres.

5. ACTIONS DE SUIVI

5.1. COMPOSITION DU COMITÉ

M. Craft rappelle que M. Yves Gatien, citoyen de Drummondville et ancien président du Comité, avait annoncé son départ au printemps dernier. Une lettre de remerciements pour sa contribution au Comité lui a été remise et est disponible à l'annexe 3.

Les membres procèdent ensuite à la nomination d'un nouveau président. M. Guillaume Perreault Smith, résident du Club du Faisan, est élu par acclamation.

M. Craft indique ensuite que Drummond Économique sera contacté dans les prochaines semaines pour valider leur intérêt à siéger au Comité en tant que représentant du secteur socio-économique. La représentante de la Ville mentionne avoir un contact potentiel et suggère de faire une première approche.

5.2. JOURNÉE PORTES OUVERTES

M. Lamothe rappelle qu'il avait été question d'organiser une journée portes ouvertes cet automne. La date déterminée est le 17 octobre, de 10 h à 15 h. Le souhait serait d'avoir un kiosque spécifiquement pour le Comité de vigilance, que des membres pourraient animer pendant toute la journée, ou encore en quart de travail. Le kiosque présenterait de la documentation du Comité (statuts, rapport annuel, etc.) et permettrait de recueillir les coordonnées des personnes intéressées à s'y joindre. Cela permettrait également de mettre de l'avant le 20e anniversaire. Il demande aux membres de lui écrire s'ils sont intéressés à participer et qu'un courriel sera envoyé à tous pour les personnes absentes.

5.3. SAISIES ACCEPTÉES AU LET

M. Lamothe explique que le site n'accepte que le cannabis et les saisies du pénitencier. Bien que les drogues dures ne soient pas interdites par le règlement, il est préférable, selon Santé Canada, de les détruire par incinération. Lorsqu'ils reçoivent des saisies du pénitencier, les agents demeurent sur le site jusqu'à ce que l'enfouissement soit terminé, afin de s'assurer que la substance est irrécupérable.

5.4. PRÉSENCE DE MOUSSES SUR LE SITE

M. Lamothe rappelle que, dans le cadre de la visite, il y avait une présence de mousses en dehors des cellules. Ces mousses sont une nuisance au niveau de la propreté, mais aussi de la sécurité, car les automobilistes et camionneurs peuvent les confondre avec des roches sur la route. C'est un enjeu qui a débuté cet été et qui représente encore un défi, car ils en reçoivent une grande quantité, ces matières servant comme recouvrement journalier. Ce n'est pas une situation commune, alors ils ont contacté le client afin de limiter la réception de ce matériel. Comme mesure d'atténuation, une équipe locale fait du nettoyage trois fois par jour. L'enjeu n'est pas complètement réglé, mais ils essaient d'enfouir les mousses le plus possible.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourquoi cette mousse n'est-elle pas envoyée à l'enfouissement comme les autres matières ?	M. Lamothe explique que les mousses font partie de la matière utilisée pour le recouvrement journalier. Il s'agit principalement de résidus de déchiquetage de bancs de voiture (fluff automobile).

Lorsque vous avez contacté le client, était-il ouvert à limiter la quantité de mousse dans son chargement ?	M. Lamothe répond qu'ils n'ont pas donné le choix au client et que si les chargements sont maintenus, ils devront arrêter d'en recevoir. Il ajoute que lors de la visite du ministère au mois de juin, l'inspecteur a noté leur présence et qu'il est possible qu'ils reçoivent un avis de non-conformité.
La ville de Drummondville et la MRC n'ont pas reçu de plaintes à cet effet.	
Lors d'une opération de nettoyage au bord de la route 143, une situation dangereuse est survenue, car un camion a fait un dépassement dans la zone. L'employé respectait les règles de sécurité : il portait un dossard fluorescent et travaillait en avant de son camion, mais le dépassement aurait quand même pu causer un accident. Serait-il possible d'ajouter des mesures de sécurité au protocole, comme un signaleur ou des cônes ?	M. Lamothe répond qu'ils sont témoins de plusieurs situations dangereuses depuis le déplacement de l'entrée, car les dépassements sont autorisés dans cette zone. Ils ont l'intention de notifier le ministère des Transports (MTQ) de la situation, de même que pour réduire la vitesse dans le secteur. Un suivi sera effectué à ce sujet ainsi qu'au niveau des mesures de sécurité additionnelles.

Action de suivi

1. Faire un suivi sur les mesures de sécurité lors de travaux sur la route 143 et sur les échanges avec le MTQ.

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

6.1. EAUX DE SURFACE

M. Lamothe rappelle que trois campagnes d'échantillonnage sont faites chaque année, comme exigées par la réglementation (REIMR). L'analyse en laboratoire est effectuée par la firme Bureau Veritas. Il y a huit points d'échantillonnage pour les eaux de surface ainsi qu'une station de pompage (PL1).

Les critères importants pour l'interprétation des résultats sont :

- Normes du REIMR
- Valeurs en amont
- Présence naturelle dans le milieu
- Historique et tendances des résultats

Les paramètres analysés sont :

- Azote
- DBO5
- Matières en suspension (MES)
- pH
- Zinc
- Coliformes fécaux

En termes de résultats, aucun dépassement n'a été observé pour les eaux de surface, incluant PL1.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Avec l'avancement des opérations dans les cellules, pourrait-il y avoir de nouveaux puits ?	M. Camara explique que le ministère a exigé d'installer tous les puits de la phase 3B-1 au moment de l'autorisation.
Lorsqu'il y a des dépassements au niveau des eaux de surface, est-ce que le ministère demande une investigation ?	M. Lamothe répond que non. M. Daniel Camara, ingénieur régional, ajoute qu'ils analysent toujours le milieu pour déterminer s'il y a une présence historique.
Y a-t-il des points d'échantillonnage au niveau du ruisseau Paul-Boisvert ?	M. Lamothe répond que oui.

6.2. EAUX SOUTERRAINES

Il y a un total de 17 puits d'eau souterraine, soit 11 dans la nappe libre (de surface) et 6 pour l'aquifère profond, les mêmes qu'en 2024.

Historiquement, le fer, le manganèse et l'azote ammoniacal sont présents naturellement (en amont du site) en concentration plus élevée que les normes du REIMR. Dans ces situation, les concentrations à respecter correspondent à ce qui a été mesuré en amont. Il faut aussi tenir compte des teneurs de fond, c'est-à-dire les concentrations naturelles déterminées pour la région par le ministère. Lorsqu'il y a des dépassements, ils sont comparés avec les résultats historiques pour vérifier s'il y a un enjeu, ce qui n'est pas le cas présentement. Lors de résultats hors normes, une reprise de l'échantillon est effectuée rapidement pour valider la donnée.

Au niveau de la nappe libre, il y a des données historiques de coliformes fécaux dans un secteur, en raison de la présence de chevreuils.

Concernant l'aquifère profond, dans le contexte de présence naturelle, les concentrations de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal peuvent aussi excéder les normes. L'ensemble des résultats est toutefois considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Pourquoi n'y a-t-il pas de trace d'azote ammoniacal dans les résultats de PL1 considérant qu'il y en a dans les eaux souterraines ?	M. Camara explique que PL1 pompe en continu à un débit d'environ 600 m^3 d'eau par seconde, et donc le taux de génération d'azote est plus long. En comparaison, les eaux souterraines sont plutôt stagnantes. M. Lamothe ajoute que PL1 est en aval du site.
Lors d'un dépassement en amont, est-ce que le ministère investigue ?	M. Lamothe répond que cela n'a jamais été demandé, mais que ce serait effectivement la responsabilité du ministère.
Lorsque vous devez reprendre un échantillon, le faites-vous le même jour ?	M. Camara répond qu'ils obtiennent les résultats internes rapidement et donc ils peuvent reprendre l'échantillon si une donnée semble anormale, cela pouvant être causé par une contamination de l'échantillon si le protocole n'a pas été respecté. M. Lamothe ajoute qu'ils peuvent utiliser un échantillon témoin pour les coliformes fécaux afin de valider leur donnée.
Ne serait-ce pas plus précis de prendre plusieurs mesures et en faire une moyenne ?	M. Lamothe précise que les données ne sont pas des moyennes, mais bien les résultats au moment de l'échantillon. Ils font trois campagnes pour déterminer si la saison peut faire varier les données. M. Camara ajoute que de faire plusieurs échantillons pour les 30 puits, et ce, trois fois par année, serait assez exigeant. M. Craft clarifie que le type d'échantillonnage dépend souvent du type de rejet. Si le site rejetait directement à l'environnement plutôt que d'envoyer les eaux à l'usine de Drummondville, il est probable que le nombre d'échantillons

	serait plus fréquent et que des moyennes seraient utilisées pour établir les critères à respecter.
Comment les paramètres analysés sont-ils choisis ?	M. Camara répond que ce sont les directives du ministère. Tous les sites ont les mêmes normes à respecter, mais ont des teneurs de fond différentes selon le milieu. M. Lamothe ajoute qu'ils analysent plus de paramètres, mais présentent seulement les dépassements. Il est suggéré de présenter un aperçu des paramètres analysés.
Quel est l'impact d'un dépassement de ces paramètres sur le milieu ?	M. Lamothe répond qu'ils pourront faire un suivi sur l'impact lors d'un dépassement au-delà des teneurs naturelles.
Comment le ministère détermine-t-il la valeur limite des paramètres ?	M. Craft répond que les valeurs proviennent d'études et qu'une recherche au niveau de l'INSPQ pourra être effectuée pour valider. Il précise que certains paramètres traces sont déterminés, car ils en englobent plusieurs autres. Une membre ajoute que le calcul est potentiellement fait selon les dommages aux êtres vivants.
Où les données de teneurs de fond sont-elles prises ?	M. Camara précise que les teneurs de fond proviennent du ministère et les données historiques de WM.

Actions de suivi

2. Présenter les paramètres analysés dans les eaux souterraines ainsi que la détermination des valeurs limites.
3. Expliquer l'impact d'un dépassement des paramètres des eaux souterraines au-delà des teneurs naturelles.

6.3. RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

M. Lamothe rappelle qu'à la suite de l'entente avec la Ville, une prise d'échantillons d'eau de surface a été demandée dans la rivière Saint-François à cinq endroits. Quatre campagnes ont

été réalisées entre juin et septembre, selon les paramètres déterminés dans l'entente. Les données de matières en suspension et de phosphore ont été un peu plus élevées en amont et en aval du site entre juillet et septembre, mais aucune question n'a été soulevée. En septembre, il y a eu une présence de coliformes fécaux hors de l'ordinaire, mais après vérification, il y avait eu de fortes pluies (27 mm) juste avant l'échantillonnage, alors les résultats n'étaient pas nécessairement représentatifs.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Les valeurs seuils sont-elles établies par la Ville ou par le règlement ?	M. Lamothe répond que ce sont les valeurs établies par le règlement.

6.4. SUIVI SUR LES PFAS

M. Lamothe rappelle que WM a instauré des échantillonnages volontaires des PFAS à deux puits pour les eaux souterraines ainsi que dans les eaux de lixiviation. Les résultats des puits avaient été présentés au Comité et aucun PFAS n'avait été détecté. En termes de mise à jour, depuis le 16 août 2026, le ministère a rendu obligatoire dans le REIMR la mesure de la concentration des PFAS rejetés par les LET. Cela a pour but de cibler les interventions là où elles sont réellement nécessaires et d'appuyer le développement, au besoin, de mesures de gestion, de solutions technologiques ou d'adaptations réglementaires.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Est-ce que le ministère a spécifié quels types de PFAS doivent être mesurés ?	M. Lamothe répond qu'il validera si une demande spécifique a été faite, mais que le laboratoire accrédité pour les mesures en a sélectionné une quarantaine, basés sur les plus probables et les normes américaines.
Est-ce que le règlement demande seulement la mesure des PFAS ?	M. Camara confirme et mentionne qu'ils sont en compilation de données, sans avoir de normes encore. M. Craft précise que les données vont probablement servir à évaluer les teneurs moyennes et les technologies existantes afin de déterminer les normes. M. Camara ajoute que leur usine de traitement des eaux est à la fine pointe de la technologie et qu'ils l'ajusteront selon les normes.

À quelle fréquence faites-vous les échantillonnages ?	M. Lamothe répond trois fois par année.

Action de suivi

4. Valider si le ministère exige la mesure de certains types particuliers de PFAS.

7. EAUX DE LIXIVIATION

M. Lamothe rappelle qu'aucune norme ne s'applique aux eaux de lixiviation, puisqu'elles ne sont pas rejetées directement à l'environnement. L'obligation de mesurer les concentrations annuellement est uniquement à titre indicatif.

L'eau est prétraitée à l'usine du réacteur biologique séquentiel (RBS) avant d'être envoyée à l'usine de traitement de Drummondville. La Ville fixe un niveau d'azote ammoniacal maximum à respecter, soit 8 kg par jour, et les moyennes se situent entre 0 et 1,5 kg par jour.

DURÉE DE VIE DES BASSINS

M. Craft rappelle qu'une action de suivi avait été demandée lors de la visite concernant la durée de vie des bassins.

M. Camara explique que les bassins n'ont pas une durée de vie fixe, mais que la conception prend plusieurs paramètres et scénarios en considération. Ils doivent faire un entretien régulier, soit draguer les boues, faire des inspections en cas de décrochage ou d'érosion et d'apporter les corrections au besoin. M. Lamothe ajoute que le ministère exige des tests d'étanchéité chaque année pour les bassins, de même que pour la conduite, afin de démontrer qu'il n'y a pas de fuites.

8. SUIVI DU DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Craft rappelle qu'il n'y avait pas de mise à jour pour le déplacement de l'entrée, mais il invite les membres à partager leur expérience.

Un résident du Club du Faisan partage que les résultats ont fait toute la différence, surtout lors de la période estivale. Il souligne l'amélioration.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
La dernière étape est-elle le démantèlement de l'ancienne entrée ?	M. Lamothe confirme que le démantèlement se fera éventuellement.

9. PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE LA PROPRIÉTÉ

M. Lamothe rappelle que le sujet des projets de développement de la propriété a été abordé à quelques rencontres du Comité. Il annonce qu'ils amorcent des études de faisabilité pour les prochaines années et souhaitent impliquer la communauté et les groupes d'intérêt dans la démarche de consultation, qui débutera cet automne.

M. Camara ajoute que dans un souci de transparence et dans le cadre des 20 ans du Comité, ils souhaitaient faire l'annonce de ces projets aux membres en premier. Il rappelle d'abord le projet de déplacement de l'entrée, qui a été réalisé à la suite d'un engagement pris auprès du Club du Faisan.

Ensuite, le projet d'écocentre en collaboration avec la MRC est au stade de conception. Ils ont un échéancier de réalisation et ils ont développé un plan préliminaire présentant l'emplacement de celui-ci près de l'entrée. Afin d'éviter que des citoyens se rendent sur le LET, l'écocentre aurait une entrée et une sortie dédiées, avec suffisamment d'espace pour éviter le refoulement sur la route 143. Ils vont suivre les alignements du MTQ pour la sécurité routière. Puisque c'est un endroit avec plusieurs milieux humides, ils sont en train d'en dresser les inventaires. Il y a certains délais externes, mais le projet devrait se réaliser.

En outre, ils entament cet automne des études de faisabilité pour des projets d'usine de gaz de source renouvelable (GSR) et d'usine de biométhanisation pour réduire les matières organiques au site d'enfouissement, basés sur ceux en cours de réalisation au site de Sainte-Sophie. Il précise que ces projets d'envergure prennent plusieurs années, l'usine de GSR de Sainte-Sophie ayant débuté en 2019 et dont la mise en service est prévue en début 2027. Ces projets sont alignés avec l'entente entre la Ville de Drummondville et WM, qui demande de valider la possibilité et la viabilité de ce genre de projets.

Enfin, les autorisations actuelles permettent l'enfouissement dans la phase 3B-1 jusqu'en 2032, et considérant les projets d'usines, WM évalue des scénarios pour la continuité des opérations et l'implantation de futures cellules. Une carte du site est présentée pour illustrer l'emplacement des projets d'usines, soit près de l'usine de traitement des eaux, de même que la continuité des opérations, dont le secteur visé est le même que le précédent projet de la phase 3B, qui avait été divisé en deux à l'époque. Les études en cours viendront confirmer la possibilité de ces secteurs.

Dans ce contexte, WM souhaite entamer une démarche de consultation du public, incluant la journée portes ouvertes, et propose une rencontre extraordinaire du Comité de vigilance le 7 octobre 2026 afin de présenter plus en détail les projets proposés et recueillir les commentaires, suggestions et préoccupations des membres. Les membres présents approuvent cette proposition et une invitation sera envoyée aux membres absents pour confirmer leur intérêt. Le ministère sera également informé des études entamées pour réaliser les projets. M. Craft propose aussi d'ajouter ce sujet de façon récurrente aux prochaines rencontres régulières du Comité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Ces projets seront-ils abordés lors de la journée portes ouvertes ?	M. Lamothe confirme.
L'écocentre serait-il opéré par WM ?	La représentante de la MRC de Drummond répond que l'écocentre serait construit sur les installations de WM, mais opéré par la MRC. Ils ont désormais un gestionnaire pour les opérations de l'écocentre existant, qu'ils vont pérenniser avant de poursuivre avec le nouvel écocentre.
L'écocentre serait-il accessible à toute la population de la MRC ?	La représentante de la MRC confirme, car il y a un grand besoin.
Lors de l'annonce de l'agrandissement en 2012, il avait été question de projets d'écocentre et de centre de tri.	La représentante de la MRC confirme que cela faisait partie de la première entente avec la Ville, la MRC et WM, selon les besoins.
Le besoin est maintenant plus présent en raison des nouvelles constructions à proximité, et donc des nouveaux résidents.	La représentante de la MRC confirme et ajoute qu'il y a plusieurs considérations en réflexion, telles que les matières acceptées, le financement des municipalités et les dépenses.
La proximité du nouvel écocentre va probablement encourager les gens du secteur à dévier davantage les matières de l'enfouissement.	M. Lamothe mentionne que les citoyens ont un tarif préférentiel au LET, alors cela peut donner moins le goût de trier et d'aller porter les matières à l'écocentre actuel, plus éloigné. M. Craft ajoute que c'est donc un avantage d'avoir l'écocentre et le LET à la même adresse. Les gens pourront valoriser gratuitement et les déchets non valorisables pourront aller vers l'enfouissement à un taux réduit.

Les nouveaux projets seraient-ils dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) ?	M. Camara confirme et ajoute que la ZIS fait le tour de l'ensemble de la propriété.
Quel serait l'horizon pour le développement de nouvelles cellules ?	M. Camara répond que les études environnementales et le processus réglementaire prennent plusieurs années, alors ils se prennent d'avance pour la fin des autorisations en 2032.

Action de suivi

5. Organiser une rencontre extraordinaire du Comité en octobre pour présenter les projets de développement de la propriété.
6. Ajouter le suivi des projets au calendrier thématique des rencontres.

10. RAPPORTS D'ACTIVITÉS

10.1. REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe annonce qu'ils n'ont reçu aucune plainte officielle, mais mentionne qu'il a reçu un courriel lors de ses vacances indiquant des odeurs. Toutefois, lorsqu'il a tenté de rejoindre la personne, il n'a eu aucun retour. Sachant qu'il y a d'autres sources d'odeurs dans le secteur, il est difficile de pouvoir valider la nature de la plainte.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

QUESTIONS OU COMMENTAIRES	RÉPONSES
Lors de plaintes, vous pourriez référer la personne aux alertes odeurs sur le site Internet du Comité.	M. Lamothe confirme que c'est une bonne idée.
Est-ce qu'il y a un numéro de téléphone accessible lors de vacances ou d'absences ?	M. Lamothe confirme que le téléphone est redirigé à un superviseur, qui peut traiter la plainte en son absence.

Action de suivi

7. Lors de plaintes, référer la personne à l'alerte odeur sur le site Internet du Comité.

10.2. REGISTRES DES VISITES DU MELCCFP

M. Lamothe indique qu’aucune visite n’a eu lieu depuis la dernière rencontre.

11. DIVERS ET PROCHAINE RENCONTRE

M. Craft rappelle que la prochaine réunion régulière est prévue le mercredi 18 novembre 2026 à 18 h. Une invitation officielle sera envoyée aux membres pour la rencontre extraordinaire du 7 octobre à 18 h 30.

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence. Les points de l’ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 41.

Virginie Lefebvre
Responsable du compte rendu